



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 46

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JUGÉ Joseph, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	CHANCEREL Philippe, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MÉE	CHAMARET Richard, titulaire
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	/
SIMPLÉ	GUILLET Vincent, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	FRANGEUL Raymond, suppléant.
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUEZ Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENNAIS Norbert (Renazé) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Norbert LIVENNAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Secrétaire de Séance : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-12/162 – LECTURE PUBLIQUE

PROJET DE BIBLIOTHEQUE DE QUELAINES SAINT GAULT : FONDS DE CONCOURS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 décembre 2022

OBJET 2022-12/162 – LECTURE PUBLIQUE
Projet de bibliothèque de Quelaines-Saint-Gault / fonds
de concours

Mme Edit RAGARU, Vice-Présidente en charge de la Culture, après avis de la commission culture du 29 mars et 5 juillet 2022, explique la volonté du Pays de Craon d'aider la commune de Quelaines-Saint-Gault sur un projet de construction d'une bibliothèque au 8 rue de Claire Vue (à proximité du site du Buat dont la grange et le manoir). Dans le cadre de ce nouveau projet d'aménagement, la commune de Quelaines-Saint-Gault construira également sur le même site l'espace jeunes, 3 logements pour les apprentis et le local d'accueil d'urgence.

Le projet de nouvelle bibliothèque est étudié en partenariat étroit avec la Communauté de Communes depuis juillet 2021. Ce projet permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des bénévoles et d'accroître l'attractivité de la bibliothèque qui est la seule bibliothèque située dans une ville de plus de 2 000 habitants du département ne bénéficiant pas de professionnel du livre.

Le dimensionnement prévisionnel du projet de la bibliothèque (1ère esquisse) est le suivant :
Espace dédié bibliothèque : 75,16 m²+ bureau/réserve 13,25 m² + sanitaires 4,49 m² + local ménage 3,01 m²= 95,91 m²
Espace numérique (mutualisé avec l'espace jeunes) : 18,20 m²
Terrasse bibliothèque = 18.82 m²

Ce projet s'intègre dans le schéma de cohérence territoriale d'accès à la lecture publique et le règlement pour définir les « critères d'octroi des fonds de concours aux communes en matière de lecture publique », approuvé par le conseil communautaire en séance du 14 novembre 2022.

Le planning prévisionnel prévoit le début des travaux en janvier 2023 pour une mise en service mi-2024.

Le calcul du montant du fonds de concours est le suivant :
Surface de 95,91m² x 2000€ = 191 820€ de dépenses subventionnables
Taux d'intervention de 35% des dépenses subventionnables = 67 137€
Ramenés au plafond maximum de l'enveloppe annuelle par commune consacrée à ce type de projets = 65 000 €.

Considérant les propositions des Commissions réunies les 29/03 et 05/07/2022
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 28/11/2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER** le montant du fonds de concours 2022 de 65 000 € attribué à la commune de Quelaines-Saint-Gault pour les travaux de construction de sa bibliothèque, tels que présentés,
- **AUTORISER** le Président ou Vice-président à signer la convention à intervenir avec la commune, et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 16 décembre 2022
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

